ENSEMBLE

Éducation Nationale

Syndicat National Unitaire

ISSN 1244.0701

N° 309 ❐ septembre 2018

SNUipp FSU

ENSEMBLE SNU*IPP* 48 - Espace jean Jaurès - 48000 MENDE Tél. 04.66.49.15.90 / 06 42 11 56 99 Émail: snu48@snuipp.fr

Commission paritaire de presse N° 0422 S 06095 - Directrice de la publication : Nathalie Perret - Dépôt légal : 21.09.2010 - *Prix 2 €*

Dispensé de timbrage MENDE RP

PRESSE DISTRIBUÉE PAR LA POSTE

Déposé le :20 septembre 2018

Editorial

L'enterrement programmé de l'ambition d'un service public libre, intelligent, coopératif, égalitaire.

Faire de l'évaluation un outil de démocratisation de la réussite est une vision bien simpliste et un propos très démagogique.

Car s'il s'agit seulement d'assurer le comptage des erreurs pour produire un classement des élèves ou des écoles ou leur positionnement par rapport à une norme attendue, il y a peu de chances que cela constitue le vecteur d'une meilleure réussite de tous.

Mais la réussite de tous est-elle véritablement le souci de ce gouvernement et de son ministre de l'Education Nationale, ou comment discréditer et casser le service public d'enseignement ?

Après le porte-parole du gouvernement qui assimile les enseignants à des « *criminels* », les directives et orientations ministérielles, aisément (!) mises en pratique dans notre département par DASEN et IEN, n'ont pour objectifs à peine cachés que de semer le doute dans l'opinion publique sur les capacités professionnelles des enseignants tout en tentant de les rabaisser au simple rôle d'exécutants.

Après la bonne et les mauvaises méthodes de lecture, l'apport scientifique unique des neurosciences, les tutos pour les bonnes pratiques d'enseignement, le pilotage par la formation continue pour les seuls enseignements dits fondamentaux, (re)voici la culture des évaluations nationales si chères aux gouvernements de droite.

Rappelez vous Darcos ou Chatel secondés par un certain Blanquer ...

Si on pouvait encore douter de cette volonté politique, les propos dans un interview de Souad Ayada présidente du CSP, à qui la loi d'orientation (2013) a confié la charge de présenter au ministre de l'EN des avis et des propositions sur « *la conception générale des enseignements dispensés aux élèves* », autrement dit d'inspirer la politique éducative de la France pour les prochaines années ne peuvent que confirmer les dangers.

Cette dernière, décomplexée, a affirmé être à la tête d'un organisme qu'elle met « *au service du ministère et articulé à une volonté politique.* »

Tout aussi inquiétant, pour elle, apprendre sans comprendre est la finalité première de l'école, dénonçant vivement « *l'influence considérable de ceux qui défendent l'idée que l'élève construit ses savoirs et que le maître n'est donc pas le tenant d'un savoir qu'il transmet* ».

De tout temps, la pensée unique au service d'un idéal politique a su trouver ses résistants.

Nul doute que les enseignants conscients de leurs responsabilités dans la réussite de tous mais aussi dans la construction de l'élève dans sa vie de futur citoyen sauront prendre la mesure de ce qui est malheureusement attendu de nous… Soyons responsables... Ensemble, entrons en résistance… et en actions !

SOMMAIRE

- ❐ *Editorial* p.1
- ❐ *Agir ensemble :* Le SNUipp-FSU p.2
- ❐ *Administratif :* Rentrée 2018, ce qui nous attend : du côté des écoles p.3
- ❐ *Administratif :* Rentrée 2018, ce qui nous attend : du côté des enseignants p.4
- ❐ *Evaluations CP/CE1 :* pour en finir avec les idées fausses sur l'évaluation p.5et 6
- ❐ *Agir Ensemble :* Evaluations CP/CE1; Etats généraux de la direction; APC; AESH p.7
- ❐ *Agir Ensemble :* Animations pédagogiques; CTSD de rentrée p.8
- ❐ *Adhésion par prélèvement* p.9
- ❐ *Agir Ensemble :* bulletin de syndicalisation p.10

Conseil Syndical
Lundi 1er octobre à partir de 17h
Espace Jean Jaurès à Mende

CAPD formation
Lundi 1er octobre à 9 h

Actions nationales Retraités
3 et 18 octobre

Journée interprofessionnelle d'actions
9 octobre

RIS
Mardi 16 octobre à partir de 17h
Mercredi 17 octobre de 9h à 12h

SNUipp-FSU

Le SNUipp en Lozère

Maison des Syndicats - Espace Jean Jaurès
48000 - MENDE
Téléphone 04 66 49 15 90 / 06 42 11 56 99
snu48@snuipp.fr
Notre site : **48.snuipp.fr/**

Membres des commissions

CAPD

Nathalie PERRET, Mathilde FOLCO, Vivien DARDALHON *(titulaires)*
Florence LAZES, Sophie FEFFER, Anne ROMIEU *(suppléantes)*

CTSD

Nathalie PERRET, Estelle GILLES, Florence LAZES *(titulaires)* ;
Eric DOUET, **Olivier TAURISSON** *(suppléants).*

CDEN

Estelle GILLES, Florence LAZES, Nathalie PERRET *(titulaires)*
Eric DOUET, Olivier TAURISSON, Sophie FEFFER *(suppléants)*

CHSCT

Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail

Sophie FEFFER, Christelle MARTIN, *(titulaires)* **Séverine MEGRET, Anne ROMIEU** *(suppléantes)*

CDAS

Commission Départementale d'Actions Sociales
Samuelle TAURISSON, Vivien DARDALHON, Eric DOUET, Christelle MARTIN.

Commission de réforme

Nathalie PERRET
Anne ROMIEU

Secrétariat départemental

Edmée CAILLON
TR BD Les Solelhons
1/4 décharge syndicale

Eric DOUET
TR ZIL Aumont-Aubrac
1/4 décharge syndicale

Estelle GILLES
École maternelle Langogne adj.
1/4 décharge syndicale

Nathalie PERRET
Ecole de Barjac adjointe
1/2 décharge syndicale

Anne ROMIEU
Ecole élémentaire Langogne Adjointe
1/4 décharge syndicale

Olivier TAURISSON
École maternelle Fontanilles Mende directeur
1/4 décharge syndicale

Permanences

assurées tous les jours

Lundi Nathalie PERRET
Eric DOUET
Yaël EVRARD (AESH)

Mardi Edmée CAILLON
Nathalie PERRET

Mercredi matin Nathalie PERRET

Jeudi Olivier TAURISSON

Vendredi Anne ROMIEU
Estelle GILLES

Le conseil syndical, instance de débats et de décisions du SNUipp-FSU au niveau départemental, se réunit **chaque premier lundi du mois** et est ouvert à tous les syndiqués .
Venez nombreux participer à la vie du SNUipp-FSU dans notre département.

Mémento des principales instances paritaires

Pour s'y retrouver dans la jungle des sigles, ce petit memento des différentes instances dans lesquelles siègent vos représentants du SNuipp-FSU 48.
Ces instances sont consultatives.
Le SNUipp-FSU et la FSU y sont majoritaires.

❒ **CAPD :** Commission Administrative Paritaire Départementale : traite de toutes les questions relevant des personnels (mutations, promotions, mouvement…..

❒ **CTSD :** Comité Technique Spécial Départemental : traite de toutes les questions relevant de l'organisation et du fonctionnement des établissements scolaires du 1er et 2nd degré (carte scolaire, rythmes scolaires…) Instance propre à l'éducation Nationale.

❒ **CDEN :** Conseil Départemental de l'Education Nationale : co-présidé par le Préfet et la Présidente du Conseil Départemental, cette instance traite sensiblement des mêmes questions que le CTSD (carte scolaire, rythmes…).
Y siègent aussi , le DASEN, des représentants de parents, d'élus locaux , des représentants des associations et des DDEN.

❒ **CTA :** Comité Technique Académique : Idem que le CTSD mais au niveau académique et donc présidé par le recteur.

❒ **CHSCTD :** Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de travail Départemental : traite de ces questions sur le plan collectif et élabore un plan de prévention des risques .

Aurez-vous un rendez-vous de carrière en 2018/2019 :

Les enseignant-e-s concerné-e-s ont du recevoir un message de l'administration en juin 2018.
Qui est concerné ?

❒ Les PE promu (es) au 6ème échelon entre le 01/09/17 et le 31/08/18
❒ Les PE promu (es) au 8ème échelon entre le 01/03/17 et le 28/02/18
❒ Les PE promu (es) au 9ème échelon entre le 01/09/17 et le 31/08/18

Pour connaître votre date de promotion rendez vous sur votre i-prof dans la rubrique « Vos perspectives » puis « promotions ».

Le SNUipp-FSU48 organise dans l'année des réunions d' informations syndicales et des stages syndicaux, l'occasion pour la profession de se réunir, s'informer, d'échanger, de comprendre et de construire ensemble.
Chacun peut y participer, syndiqué-e ou non, cela fait partie du droit syndical .

Avec le SNUipp-FSU,
sortons la tête de l'eau.

Changeons l'école, **votons** !

Administratif

Rentrée 2018 : Ce qui nous attend !!!

DU CÔTÉ DES ÉCOLES

Ajustements des programmes :
Des ajustements des programmes 2015 entrent en vigueur à la rentrée 2018. Consacrés aux fondamentaux « lire, écrire, compter, respecter autrui », ces ajustements remettent en cause l'esprit des programmes de 2016. L'Éducation Morale et Civique en fait particulièrement les frais : les compétences ne sont plus acquises à travers l'expérience de situations vécues par les élèves mais dispensées par un enseignement magistral directif. Des repères annuels produits par la DGESCO seront publiés prochainement remettant en cause la progressivité des apprentissages au sein des cycles.

Notes au BO et guides CP
Quatre notes sont parues au BO en avril 2018 sur l'enseignement de la lecture, la grammaire et le vocabulaire, le calcul et la résolution de problèmes. Ces "recommandations" reposent sur une conception Béhavioriste et mécaniste des apprentissages et entrent parfois en contradiction avec les programmes de 2015, entrés en vigueur en 2016.
Le « petit livre orange » supposé servir de référence à l'enseignement de la lecture au CP s'inscrit dans cette même logique. En promouvant une méthode syllabique stricte ou le recours indispensable à un manuel, il ignore ce qui fait consensus aujourd'hui dans la recherche et ne répond pas à l'enjeu concernant la compréhension, difficulté essentielle des écoliers français pointée par les évaluations internationales.
Le SNUipp-FSU appelle les enseignants concepteurs à continuer à inscrire leurs pratiques dans le cadre de la loi, en usant de leur pédagogie pour mettre en œuvre les programmes afin d'adapter les apprentissages aux besoins des élèves.

Animations pédagogiques
Les 18 heures d'animations pédagogiques seront consacrées exclusivement au français et aux mathématiques.
Au cycle 2, l'accent est particulièrement mis sur la lecture (code, fluidité, compréhension) tandis que l'effort porte sur l'étude de la langue (grammaire, orthographe, vocabulaire) en cycle 3.
Les préconisations pour la maternelle, supposées s'inscrire dans la continuité des Assises de mars 2018, sont plus floues. D'autant que les enseignants de maternelle pourront être conviés aux formations à destination du CP.
Le SNuipp-FSU dénonce la réduction du champ des animations pédagogiques qui doivent continuer à répondre aux besoins des équipes et proposer des animations ambitieuses dans tous les domaines.

Le redoublement
Un décret, rejeté par le CSE en décembre 2017, mais paru au BO en février 2018 assouplit le cadre du redoublement.
Il conserve un caractère exceptionnel mais il n'est plus restreint à la seule situation qui permettait de « pallier une période importante de rupture des apprentissages scolaires », il s'applique plus généralement en cas de « difficultés importantes d'apprentissage », à l'échelle de l'année scolaire.
Le redoublement peut donc être prononcé en cours de cycle, ce qui constitue une rupture historique avec la politique des cycles!

Evaluations CP et CE1
Trois évaluations standardisées sont prévues : à l'entrée du CP et du CE1 (fin septembre et début octobre) et mi CP (février/mars 2019).
Uniquement consacrées au français et aux mathématiques, ces évaluations dessaisissent les enseignants du travail d'élaboration d'outils au service de la conception d'enseignements adaptés à leurs élèves et au contexte de leur classe.

Téléphone portable
La loi du 3 aout sur l'encadrement de l'utilisation du téléphone portable dans les établissements d'enseignement scolaire indique que l'interdiction de son utilisation dans les écoles et les collèges sera effective dès la rentrée scolaire 2018. Elle pourra connaître des exceptions dans le cadre d'un usage pédagogique explicite et spécifique, encadré par les professeurs.
La méconnaissance des règles fixées peut entraîner la confiscation de l'appareil par un personnel de direction, d'enseignement, d'éducation ou de surveillance. Mais si la loi donne un cadre juridique, c'est le règlement intérieur qui fixe les modalités de sa confiscation et de sa restitution.
En clair, ce sont aux écoles de fixer les modalités en adaptant aux réalités, ce que nous avons toujours fait !

Administratif

DU CÔTÉ DES PERSONNELS

Rythmes scolaires
85% des communes sont à la semaine des quatre jours à la rentrée 2018.
Le SNUipp-FSU est favorable à la concertation de tous les acteurs éducatifs pour envisager localement l'organisation pédagogique souhaitable dans une possibilité de choix restaurée (4,5 jours, 4 jours, ...). Parallèlement, il convient de prendre le temps de la concertation sur le temps et l'espace global de l'enfant.

AESH
Le recrutement des AESH est modifié : la durée d'expérience requise sur des fonctions d'accompagnement est ramenée de 24 à 9 mois pour les contractuels de droit privé (CUI, PEC). Les candidats justifiant d'un titre ou diplôme au moins de niveau IV (baccalauréat) pourront également postuler. Cela permet d'élargir le vivier tout en augmentant le niveau de recrutement. La formation d'adaptation à l'emploi est réaffirmée à hauteur d'au moins soixante heures en début de contrat.

CAPPEI
Le CAPPEI a un an. Le ministère, après de nombreuses interventions du SNUipp-FSU a réitéré son attachement aux « options » devenues des « parcours » dans la nouvelle formation pour les procédures d'affectation des enseignants spécialisés.
Le logiciel de gestion des personnels va être modifié afin que chacun puisse être affecté selon sa formation. Un travail sur les équivalences est nécessaire pour que tous les personnels spécialisés aient accès aux postes auxquels ils ont droit lors des mouvements intra-départementaux.

Nouveau contrat aidé : PEC
Les Parcours Emploi Compétences (PEC) ont été créés en janvier.
La base juridique reste celle des CUI-CAE mais est renforcée sur l'accompagnement du salarié vers l'emploi et la formation professionnelle.
Les contrats sont de 9 mois minimum. Ils s'adressent aux salariés éloignés de l'emploi avec une attention particulière portée aux travailleurs handicapés, aux résidents des quartiers prioritaires de la politique de la ville et aux jeunes. Dans l'Education nationale, ce contrat sera réservé à l'accompagnement des élèves en situation de handicap.

Classe exceptionnelle
Le nombre de promotions possibles est fixé à 20% de l'effectif du grade de classe exceptionnelle au niveau national. Une répartition est ensuite effectuée au niveau des rectorats et des DSDEN.
Il faut avoir, à la date du 31 août 2018, au moins 3 ans d'ancienneté dans le 4ème échelon de la hors classe.
Les IA-DASEN inscrivent au tableau d'avancement les PE (critères : valeur professionnelle et les acquis de l'expérience), après consultation de la CAPD. Pour cette campagne 2018, les IA-DASEN pourront s'appuyer sur les avis portés sur la valeur professionnelle qui ont été rendus au cours du premier trimestre dans le cadre de la campagne 2017 d'accès à la classe exceptionnelle. Ils devront porter une attention particulière à l'équilibre entre les femmes et les hommes.

Rendez-vous de carrière et CAPD de recours
Le rendez-vous carrière effectué en 2017-2018 a fait l'objet d'un compte-rendu d'appréciations par l'IEN. Au cours de cette même année scolaire, il a été communiqué à l'enseignant qui a pu formuler des observations (dans un délai de 3 semaines). L'appréciation finale de la « valeur professionnelle » prise par l'IA-DASEN sera notifiée dans les deux semaines après la rentrée scolaire de septembre 2018. Dans un délai de trente jours, le collègue pourra en demander la révision si celle-ci ne lui convient pas par un recours gracieux auprès de l'IA-DASEN. En cas de réponse défavorable de l'IA-DASEN, il pourra alors saisir la CAPD "Recours" à nouveau dans un délai de trente jours. Cette CAPD sur ces demandes de révision devra se tenir préalablement à la CAPD des "promotions à l'avancement différencié" qui doit se dérouler avant la fin du mois de décembre 2018.

Indemnités PE-Educateurs
Les professeurs des écoles éducateurs doivent percevoir l'indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves (ISAE). L'annonce a été faite par le ministère au SNUipp-FSU en mai 2018 suite aux mobilisations et aux nombreuses relances.

Ce que nous voulons voir changer :

- ❒ Agir pour diminuer les effectifs des classes
- ❒ Mobilisé (es) pour des salaires revalorisés
- ❒ Des enseignants concepteurs, pas simples exécutants
- ❒ Revoir le temps de travail
- ❒ Exiger une vraie médecine de prévention

Pour cela, VOTONS SNUipp-FSU et FSU

Avec le SNUipp-FSU,
renforcer le pouvoir d'agir enseignant

Changeons l'école, **votons** !

Agir ensemble

Evaluations ministérielles CP/ CE1, non merci on sait déjà faire

Évaluer les difficultés des élèves pour pouvoir mieux les résoudre, ce principe a été inscrit dans la loi en 1989. La volonté d'identifier les difficultés pour mieux les résoudre est une composante quotidienne du travail enseignant. Il ne faut pas confondre la question particulière d'un outil national d'évaluation et la question de la pertinence des pratiques évaluatives dans la lutte contre les inégalités scolaires. Dès la campagne présidentielle de 2007, Xavier Darcos avait affirmé la nécessité d'utiliser les évaluations pour rendre publiques les performances des établissements et pour payer les enseignants au mérite . C'est bien à ces fins qu'il a tenté de mettre en place des évaluations nationales au début de son mandat ministériel, il avait alors pour collaborateur un certain Jean Michel Blanquer.

« *Faire de l'évaluation un outil de démocratisation de la réussite demande bien des précautions d'usage. Car s'il s'agit seulement d'assurer le comptage des erreurs pour produire un classement des élèves ou des école ou leur positionnement par rapport à une norme attendue, il y a peu de chances que cela constitue le vecteur d'une meilleure réussite de tous. » Paul Devin, secrétaire Général du SNPI-FSU, syndicat des inspecteurs de la FSU;*

Aussi le SNUipp-FSU 48 invite les équipes à s'emparer de cette question et à en discuter en conseil des maîtres.

Les dates de passation, du lundi 17 au vendredi 28 septembre, permettent de prendre du temps pour réfléchir ensemble et décider collectivement.

Pour le SNUipp-FSU, ces évaluations ne peuvent être utilisées au bénéfice des apprentissages.

Dans ce contexte, plutôt que de se contenter d'une simple expression publique ou de demander une réduction de temps d'APC que de nombreux collègues ne font pas (certains directeurs, les maîtres formateurs, les collègues qui suivent notre consigne syndicale), le SNUipp-FSU agit :

- il adresse au ministère **une demande de moratoire** dans le but de surseoir à leur passation.
- il a décidé de les rendre publiques et d'informer la profession pour l'aider à les analyser.
- il **appelle les équipes pédagogiques**, via une motion à adopter en conseil des maîtres, **à reprendre la main sur ces évaluations** en choisissant un ou plusieurs modes d'action : sélections d'items, refus de passation dans l'immédiat.
- il **engage les équipes pédagogiques à ne pas saisir les réponses ,** et ce particulièrement dans nos écoles où les effectifs réduits ne permettent pas d'anonymer les résultats.

Pour aider à la réflexion le vrai-faux pages 5 et 6, des outils pour les conseils des maîtres sur le site national et celui du SNU48, une vidéo à ne pas manquer *(https://www.youtube.com/watch?v=fIDEAKbWTRY)* et, pour informer et sensibiliser les parents, une lettre sur notre site.

Etats généraux de la direction d'école : ce qui inquiète le SNUipp-FSU

Allègement des tâches, aide administrative, indemnités, décharges sont au cœur des États généraux de la direction d'école du SNUipp-FSU. Après des réunions départementales, une synthèse nationale donne la parole aux directrices et directeurs le 27 septembre à Paris.

Classer les responsabilités de direction en six missions, soulager la charge de travail, améliorer la formation mais aussi la question du statut et des fusions d'écoles, telles sont les conclusions d'une mission flash de deux parlementaires qui ont auditionné le SNUipp-FSU parmi de nombreux personnels, associations, fédérations...

Ces questions seront au centre des États généraux de la direction d'école organisés par le SNuipp ce 27 septembre dans ses locaux rue Cabanis à Paris.

Mais si le syndicat partage le constat de la mission sur les difficultés d'exercice de la fonction et le besoin d'améliorations, il alerte sur deux points du rapport des parlementaires. D'une part la proposition de créer un statut à part, inspiré de celui des chefs d'établissements du secondaire. Cela mettrait en péril la spécificité de l'organisation des écoles, tout comme la relation avec les équipes. D'autre part, la suggestion de fusionner écoles maternelles et élémentaires au profit d'écoles primaires sur tout le territoire et de les mettre "en réseau avec le collège de secteur" ne serait pas sans conséquence sur les écoles comme sur les élèves.

APC

En cette rentrée, le SNUipp-FSU réitère sa consigne : réappropriez vous les heures d'APC pour effectuer d'autres tâches au profit des élèves !

Utiliser différemment le temps des APC est un premier pas que nous revendiquons vers la reconnaissance de notre travail « invisible ».

C'est bien une réappropriation de ces 36 heures que le SNUipp-FSU propose aux collègues afin que les équipes pédagogiques les consacrent à des actions qu'ils trouvent pertinentes et cohérentes pour leurs élèves.

AESH : une personne ressource au SNUipp

Le SNUIPP – FSU 48 a toujours été soucieux de la qualité et de la reconnaissance au travail pour les personnels AESH, AVS, CUI, CAE et maintenant PEC.

Depuis cette rentrée, c'est **Yaël Evrard**, AESH à l'école publique de Sainte-Enimie qui prend en charge ce secteur et qui accompagnera les personnels dans notre département pour le SNUIPP-FSU 48.

Syndiquée de longue date au SNUipp – FSU 48, avec ses 13 années d'expérience, de contrat précaire en contrat précaire à l'Ecole publique, Yaël connaît avec précision le métier, les missions, les conditions de travail mais aussi les contraintes du métier d'AESH et AVS.

Le SNUIPP-FSU 48 est heureux de s'enrichir d'une personne ressource.

AESH, AVS, PEC, une question, un témoignage, ou un souci, n'hésitez pas à contacter Yaël Evrard en décharge le lundi toute la journée au SNUipp – FSU 48 au 06-66-49-15-90 ou snu48@snuipp.fr

Administratif

Animations pédagogiques : le formatage institutionnel

Attention aux abus de langage des IEN
« Public désigné » ne signifie pas « obligation de participation», de même qu'une animation **qualifiée d' « obligatoire »** par les IEN ne signifie pas qu'il y a obligation d'y assister.
Pour aller travailler en dehors de notre résidence administrative et de notre résidence personnelle, nous devons recevoir une **convocation** valant **ordre de mission** et ouvrant droit aux frais de déplacement (décret 90-437 du 28 mai 1990). Pour autant un ordre de mission ne rend pas la participation obligatoire non plus, mais sans ordre de mission pas de déplacement.
La circulaire n° 2013-019 du 4-2-2013 précise l'organisation du service des enseignants du premier degré :

A-3: « Dix-huit heures consacrées à l'animation pédagogique et à des actions de formation continue. Les actions de formation continue doivent représenter au moins la moitié des dix-huit heures et être, pour tout ou partie, consacrées à des sessions de formation à distance, sur des supports numériques. »
Ainsi il est réglementaire que toute action de formation continue effectuée sur du temps personnel soit décomptée des 9 heures minimum de formation, comme les stages du PDF programmés le mercredi matin….
Heureusement qu'il nous reste cette possibilité pour les enseignements des langues vivantes et particulièrement pour travailler le projet occitan dont le rassemblement réunit plus d'un millier de participants en Lozère...

CTSD de rentrée : du mieux pour l'école rurale en Lozère

Mercredi 5 septembre les représentants du personnel ont siégé à la DSDEN afin de prendre connaissance officiellement des mesures d'ajustement proposées par le DASEN pour finaliser la carte scolaire restée en suspens avant les vacances :

❒ **Réouverture d'une classe à St Privat de Vallongue (de 1 à 2 classes)**
❒ **Ouverture d'une classe à St Martin de Lansuscle (de 1 à 2 classes)**
Ces deux mesures avaient été provisionnées lors de carte scolaire de mars 2018 en attente de vérification des effectifs à la rentrée.Le SNUipp-FSU a rappelé qu'il avait plaidé pour la démarche inverse moins déstabilisatrice pour les équipes, les écoles et les parents : maintenir les postes et réajuster le cas échéant à la rentrée en cas d'effectif estimé. insuffisant
❒ **Ouverture à Grandrieu du fait de l'augmentation conséquente de 33 élèves (de 3 à 4 classes) avec la décharge règlementaire de direction de 0.25**

Ces propositions ont recueilli … un vote unanime favorable des représentants des personnels !!!

❒ **Prunières :** promesse d'accompagnement pour la classe unique avec la mise à disposition d'un enseignant si l'effectif atteint les 18 élèves et « dans la mesure des possibilités en moyens humains ».
Le SNUipp-FSU a plaidé pour une ouverture mettant en avant les effectifs stables et l'engagement de la municipalité en terme de locaux.
❒ La situation délicate en terme d'effectifs de **Nasbinals** a été évoquée mais l'éventualité d'une fermeture de classe doit servir de moteur à une réflexion des différents acteurs pour la revitalisation de cette école à 2 classes.

La FSU a évoqué la situation des ULIS Collège avec la création hors instance de demi-supports ponctionnés sur les Moyens du premier degré et la véritable nécessité de création de moyens pérennes. Elle a aussi demandé qu'un bilan soit fait du fonctionnement des demi-postes Ulis collège/ école avec la prise en compte de la parole experte des enseignants.

Un bilan a aussi été demandé par le SNUipp-FSU pour le fonctionnement de l'UPE2A sur 2 sites et 3 établissements dans le même ordre d'idée. La FSU a fait remarquer que d'autres besoins en accompagnement d'enfants allophones avaient été repérés dans d'autres établissements du département.

Disponibilités pour 2018/2019

AUCOUTURIER Magalie
BONNEFILLE Claude
DECOUZE Pascal
GILET MATHIEU Delphine
HELBIG Christelle
LANTEAUME Justine
LEYDIER (COUDERC) Hélène
REMIZE Mathilde
TOS Julien

Détachements 2017/2018

KOSTOVSKI Space, *Mission laïque Maroc, jusqu'au 31/08/2020*
LOBEZ Emmanuelle, AEFE Cameroun *jusqu'au 31/08/2019*
GAULON Michel, AEFE Tchad, *jusqu'au 31/08/2020*
CAUCAT Hugues, *MGEN Lozère, Jusqu'au 31/08/2020*
HOURS Nadia, *CANOPE Mende, jusqu'au 31/08/2021*
MAILLET Christophe, *ITEP M. Vincent, jusqu'au 31/08/2019*
POUGET Laurent, *MGEN Lozère, Jusqu'au 31/08/2020*
TROTOUIN Nicolas, *FOL Lozère, Jusqu'au 31/08/2019*
AMANS Igor, FOL Lozère, *jusqu'au 31/08/2019*
VALENTIN Brice, CANOPE Mende, *jusqu'au 31/08/2020*
COCHAIN Bernard-Yves, En cours

ÉTATS GÉNÉRAUX DE LA DIRECTION D'ÉCOLE
NOTRE PRIORITÉ : LES ÉLÈVES, L'ÉQUIPE, L'ÉCOLE

Se syndiquer c'est plus qu'utile :
Soyons plus forts ensemble en 2018 / 2019

Se Syndiquer ?
Une vraie bonne idée

ÉCHELONS	PROFESSEURS DES ÉCOLES								
	ADJOINT	Dir. 1 Cl.	DIRECTION D'ECOLE				SPÉ-IMF	HORS CL.	CLASSE exc
			2 à 4 Cl.	5 à 9 Cl.	10 Cl. et +	SEGPA			
11e	210	213	214	219	222	225	216		
10e	195	198	201	207	210	213	201		
9e	183	186	189	192	195	198	189		
8e	168	174	177	180	183	188	177		
7e	156	159	165	168	171	177	165	256	321
6e	147	150	153	156	159		153	244	306
5e	135	138	141	144	147			230	296
4e	129	132	135	138	144			216	291
3e	126	129	132	135	138			204	264
2e	PE stagiaires : 88€							189	252
1er	Étudiants IUFM (M1 - M2) : Gratuit							171	237

P.E.G.C.	
Classe excep.	232€
Hors-classe	224€
INSTITUTEURS	
Adjoint et dir. 1 cl.	168 €
Direction 2 cl et +	172 €
Spécialisés IMF	168 €
RETRAITÉS	
pension < 1400€	98€
pension > 1400€	108€
CONTRACTUELS	105 €
Disponibilité, Congé parental, AVS, EVS, Adjt d'éducation	80 €

Congé de formation
80 % de la cotisation
(minimum 85 €)

et selon le temps partiel
50 %, 75%... de la cotisation
(minimum 85 €)

Adhérer en ligne
en quelques clics seulement
en payant par carte bancaire !

Pour cela, c'est très simple: aller sur notre site:

http://48.snuipp.fr

Cliquer ensuite sur le bandeau en haut de page
« Je me syndique en ligne »
et laissez-vous guider !

Attention, 66%

BULLETIN D'ADHESION 2018 - 2019

Je me syndique au SNU IPP afin de contribuer :

- à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités.
- au développement du service public d'Éducation.
- au maintien de l'unité de la profession dans un syndicat unitaire, indépendant, pluraliste et démocratique au sein de la F.S.U..

Mise en conformité avec les résolutions de la Commission Nationale Informatique et Liberté :
Le SNUipp (FSU) pourra utiliser les renseignements ci-dessous pour ses publications. Il me communiquera les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquels il a accès à l'occasion des CAPD et je l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et traitements automatisés conformément aux articles 26 et 27 de la loi du 06.01.78. Cette autorisation est révocable par moi--même dans les mêmes conditions que le droit d'accès, en m'adressant au SNUipp.

Date : Signature:

M. Mme. Mlle Nom : Prénom:
Nom de jeune fille : Date de naissance:
Adresse personnelle :
Adresse mail : Téléphone :
Adresse de l'établissement :

Fonctions : Échelon : Montant de la cotisation:
Date sortie EN ou IUFM:

À renvoyer avec le chèque (plusieurs chèques si le paiement est fractionné) à l'ordre du SNUIPP à
SNUIPP - FSU Maison des Syndicats - Espace Jean Jaurès, Rue Charles Morel, 48000 MENDE.
Tél: 04 66 49 15 90 / 06 42 11 56 99 Mail: snu48@snuipp.fr

Commission paritaire de presse
N° 0422 S 06095